



**RÈGLEMENT P-Z-3400-30-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS
Z-3400 VISANT À ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE
RÈGLEMENT 236 DE LA MRC DE ROUSSILLON**

ATTENDU QUE la Ville de Châteauguay doit modifier son règlement relatif aux permis et certificats afin d'assurer la concordance avec le Règlement modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon (Règlement numéro 236);

ATTENDU QU'aux fins de la résolution numéro, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller/madame la conseillère nom lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 4.7.2 du règlement Z-3400 intitulé « Exceptions à la règle des deux services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » est modifié à son premier alinéa, paragraphe b), sous-paragraphe i), par le retrait de la dernière phrase « Le lot à construire ne doit pas avoir fait l'objet d'un morcellement depuis l'entrée en vigueur du Règlement 178 de la M.R.C. de Roussillon; ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire, LL.B., LL.M. D.ES.S, A.A

Avis de motion :	<input type="text"/>
Dépôt du projet de règlement :	<input type="text"/>
Adoption du premier projet :	<input type="text"/>
Tenue de l'assemblée publique :	<input type="text"/>
Adoption du second projet (si applicable) :	<input type="text"/>
Adoption du règlement :	<input type="text"/>
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	<input type="text"/>
